

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA20-(C-4.1)-012**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 2 juin 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

- D'implanter des panneaux « arrêt » sur l'avenue André-Ampère, à la hauteur de l'avenue Jules-Tremblay, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches de cette intersection – district de Rivière-des-Prairies;
- De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---